

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N^o 348

N^r

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en dattekening

Réponse au n^o

Antwoord op n^r

du

19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

VOORWERP :

Frais scolaires.

Ruhengeri

le 7-12-1948

den

Monsieur l'Administrateur,

Au moment d'établir ma déclaration de créance en vue de récupérer les frais de voyage provoqués par les écoles des enfants, je m'aperçois qu'une attestation de votre part est nécessaire pour certifier qu'il n'existe pas de service organisé pour le transport des personnes de Ruhengeri à Goma et de Ruhengeri à Astrida.

Auriez-vous la bonne obligeance de me signer l'attestation ci annexée?

Le Médecin de la colonie à Ruhengeri;
Dr. N. Demanet.

Monsieur l'Administrateur territorial
à Ruhengeri.



Ruhengeri



4679